

La logopédie pas assez accessible ?

Simplifier la procédure de remboursement des séances de logopédie fait partie d'une proposition de résolution qui devrait être présentée ce mardi à la Chambre.

● Caroline DESORBAY

La procédure permettant l'accès à la logopédie est trop longue et trop lourde selon Catherine Fonck. « *On le sait, martèle la députée cdH, plus la prise en charge est précoce, plus on obtient des résultats positifs qui se traduisent par de meilleurs résultats scolaires et une meilleure intégration de l'enfant.* »

Elle a déposé une proposition de résolution qui devrait être présentée dans les prochains jours à la Chambre. Ce texte prévoit, entre autres, d'alléger les démarches à effectuer pour obtenir le remboursement des séances de logopédie.

Parcours du combattant

Actuellement, la procédure est longue et coûteuse. Pas moins de quatre consultations sont nécessaires pour introduire la demande de remboursement : chez le médecin (ORL, pédiatre, neuropédiatre ou le généraliste depuis avril dernier) qui rédige la prescription d'un bilan logopédique ; chez le logopède qui réalise ce bilan ; chez un spécialiste qui prescrit le traitement logopédique et enfin chez un neuropsychologue pour le test

de quotient intellectuel (QI).

Les mutuelles ne remboursent pas les séances de logopédie pour les enfants ayant un QI inférieur à 86 car le traitement logopédique peut être assuré dans le cadre de l'enseignement spécialisé ou par un Centre de réadaptation ambulatoire. « *Cela va à l'encontre du principe de l'inclusion dans l'enseignement ordinaire* », s'insurge Catherine Fonck qui prône la suppression de toute distinction en matière de QI.

Surconsommation ?

En décembre dernier, la mutualité chrétienne chiffrait l'explosion des séances de logopédie. Entre 2008 et 2016, le budget logopédie de l'Inami est passé de 58,79 millions à 99,79 millions !

Cette surconsommation s'expliquerait en partie par le nombre de logopèdes diplômés : plus de 14 000 à ce jour. Un cadastre serait en voie d'élaboration pour déterminer combien de logopèdes sont salariés, indépendants, combien travaillent à plein-temps...

Autre piste avancée : parents et enseignants recourraient trop vite aux services d'une logopède ?

« *On envoie peut-être plus rapidement les enfants faire un bilan chez la logopède mais il vaut mieux un bilan de trop qu'un bilan trop peu*, nuance Françoise Stegen, administratrice à l'Union professionnelle des logopèdes francophones (UPLF). *C'est au prestataire de déterminer si l'enfant présente un trouble de l'apprentissage spécifique ou un simple retard qui n'est pas, lui, du ressort de la logopédie.* »

Deux autres facteurs explique-

raient l'augmentation du nombre de séances de logopédie ces dernières années. « *Depuis 15 ans, on a fait énormément d'avancées au niveau de la logopédie qui est une profession relativement jeune, rappelle la logopède. Aujourd'hui, on parvient à affiner de plus en plus le diagnostic.* » Les personnes âgées bénéficient également de ces progrès : de plus en plus de logopèdes prennent en charge les pathologies neurodégénératives (sclérose latérale amyotrophique, locked-in syndrome) qui sont détectées plus précocement. ■

L'école, un partenaire important

En limitant l'intervention de l'assurance (la mutuelle rembourse moins les séances réalisées dans l'école que celles effectuées au cabinet) et en supprimant le tiers-payant à l'école, la ministre De Block met un frein à l'accessibilité de la logopédie. « *La plupart des parents ne peuvent se rendre chez une logopède pendant la journée et prendre en charge un enfant de 7 ans à partir de 18 h 30 est contre-productif* », constate Catherine

Fonck. Pas question que la logopédie grignote les heures de cours. « *Cela peut très bien se faire pendant le temps de midi, l'étude du soir ou la garderie.* » Suivre un enfant à l'école permet une approche multidisciplinaire : le logopède peut échanger avec l'enseignant pour une meilleure prise en charge. Mais il faudra fixer un cadre pour empêcher les abus de certains prestataires peu scrupuleux.